



C L I F F O R D
C H A N C E

Communiqué de la FAS

13^{ème} édition de l'enquête « Benchmark FAS de l'Actionnariat Salarié »

En partenariat avec le Groupe Alixio et Clifford Chance



- En 2024, nouveau record de l'actionnariat salarié :
57% des entreprises annoncent avoir lancé une opération d'actionnariat salarié en 2024
- En France : les taux de souscription aux offres augmentent, ainsi que l'apport moyen des salariés qui atteint 3100 €.

L'actionnariat salarié, qui permet aux salariés de détenir une part du capital de leur entreprise, poursuit son succès en France, premier pays européen à ce titre.

Cette 13^{ème} édition de l'enquête annuelle de la FAS (Fédération Française de l'Actionnariat Salarié), réalisée en partenariat avec le Groupe Alixio et Clifford Chance, révèle un record de progression de la part de capital détenue par les actionnaires salariés. L'environnement est toujours propice au développement du nombre d'offres proposées. Les entreprises répondantes représentent près de 3 millions de salariés.

2024 : les opérations d'actionnariat salarié affichent une forte dynamique.
57% des entreprises répondantes annoncent une opération cette année

Cette croissance, continue depuis la loi Pacte et malgré la crise de 2020, **montre une volonté affirmée des entreprises de proposer ces opérations aux salariés en France comme à l'international.**

Ce volontarisme des entreprises permet d'afficher un taux de détention du capital par les salariés qui ne fait que progresser : **au sein des entreprises du CAC 40, la moyenne de détention du capital, se situe à 3.9%**, en croissance de 0.3pts.

Dans le reste des entreprises du SBF 120, bien que plus modeste, ce taux progresse pour atteindre 1.8% (+0.1pts). Cette dynamique est notable, où le seuil des 3% du capital détenu par les salariés, rendant obligatoire la nomination d'au moins un administrateur sur proposition des

actionnaires salariés, a progressé et concerne maintenant largement plus d'1 entreprise sur 2 (62% contre 54% en 2023, 50% en 2022, 48% en 2019 et 35% en 2018).

Croissance de la part d'actionnaires salariés dans l'ensemble des effectifs dans près de 6 entreprises sur 10

En France, les salariés actionnaires des grandes entreprises du panel sont toujours plus nombreux, même si l'on note aussi la croissance des plus petites entreprises.

Si ce taux reste sensiblement plus faible à l'international, **la progression des opérations fait émerger les actionnaires salariés hors de France** avec une croissance notable : 42% des entreprises du panel ont plus de 25% d'actionnaires parmi les salariés à l'étranger. **Cette augmentation est continue et touche de plus en plus de pays**, avec une volonté de proposer à l'international des offres identiques à celles déployées en France.

« L'internationalisation de l'actionnariat salarié se fait avec la volonté de transposer l'offre française au mieux des contraintes fiscales locales. Cela traduit le dynamisme des groupes français à l'international, pour impliquer l'ensemble de leurs effectifs à leur capital », ajoute Rodolphe DELACROIX, Directeur de l'Actionnariat des Salariés du Groupe Alixio.

La régularité des opérations et la simultanéité du versement de l'intéressement et de la participation, accélèrent la croissance de l'actionnariat salarié, porté par des véhicules principalement sur des formules classiques.

L'enquête montre que les **deux leviers majeurs** qui impactent positivement cette croissance sont **une politique régulière** pour 20% des répondants, ainsi que **la concordance du versement de la participation et de l'intéressement** avec les offres d'acquisition d'actions.

La générosité au travers de l'abondement chez 16% des répondants, est l'autre grand levier d'un intérêt des salariés pour les plans d'actionnariat salarié. Plus de deux tiers des offres sont abondées. **L'effort financier à fournir par le salarié est de 2500 € pour bénéficier de 1100 € d'abondement en moyenne.**

L'abondement unilatéral, qui permet d'augmenter le taux de démocratisation des souscripteurs, n'est utilisé que dans 10% des cas, au profit des autres mesures bénéfiques. C'est aussi une mesure utilisée pour les salariés à l'international dans 27% des cas.

Cette croissance résulte donc d'une combinaison des leviers, et des incitations de la loi pour les mettre en œuvre.

« En participant au capital de leur entreprise, les salariés s'inscrivent dans une logique de long terme et un prisme patrimonial de leur investissement. D'une part, le législateur incite les entreprises à le proposer, d'autre part, les dispositions de la loi aident à la diminution du risque et de la fiscalité », note Olivier PAON, qui dirige l'enquête de la FAS et a été nouvellement élu à la tête de la Fédération. *« La croissance des souscriptions dans toutes les tranches de salaires est source d'équité et de démocratie actionnariale, et in fine de partage de la valeur de leur entreprise à leur profit. »*

La formule classique de souscription, qui permet aux salariés d'acquérir des actions de l'entreprise avec **une décote par rapport au prix de référence est proposée majoritairement** (dans 66% des cas), alors que seulement **20% d'entreprises répondantes proposent la formule à effet de levier**, dont le gain potentiel est multiplié par un levier bancaire. **Le montant de la décote de 20% reste privilégié**, alors qu'il peut être porté à 40% avec une période d'inaccessibilité doublée.

Progression du montant d'apport personnel des salariés

Dans un contexte de pouvoir d'achat impacté par l'inflation, **l'apport personnel progresse en moyenne à 3100€ et notamment dans les tranches supérieures à + de 5000 €** pour 23% des répondants. C'est 15 points de plus que l'année précédente sur cette dernière tranche.

Il faut ajouter les facilités de paiement pour aider cet investissement, qui s'étale de manière plus longue, supérieur à 9 mois dans 1 cas sur 2.

« Cette forte croissance de l'apport personnel moyen des salariés, cette année encore, indique la confiance renouvelée des salariés dans leur entreprise et dans les dispositifs proposés. En facilitant les arbitrages de leur épargne salariale, les abondements et l'étalement des paiements, les entreprises facilitent l'accès à des profils de salariés plus larges, en France comme à l'international », commente Olivier PAON.

Un alignement de l'actionnariat salarié avec la stratégie et la politique RSE des entreprises

Les entreprises intègrent désormais de manière plus affirmée l'actionnariat salarié dans leur cap stratégique. 39% disent l'afficher dans leur mission, leur raison d'être ou dans leur stratégie pluriannuelle. Toutefois, il ne donne pas lieu à un objectif chiffré dans la grande majorité des cas (75%).

L'alignement de l'actionnariat salarié se démontre également dans les critères RSE qui entrent à la fois plus fortement dans les critères d'attribution des plans d'actions gratuites de performance (72%), ou sont mis en avant dans les rapports annuels extra-financiers (58% des répondants). Les vertus de l'actionnariat salarié en termes d'engagement et de fidélisation sont ainsi mises en valeur.

« Au cœur des enjeux sociétaux des entreprises, l'actionnariat salarié est l'incarnation de nombreuses dimensions RSE. L'affichage dans la stratégie de l'entreprise et la régularité ancrée dans la durée sont de puissants moteurs pour les salariés, qui sont souvent observés par tous les investisseurs », observe Rodolphe DELACROIX.

Développer durablement l'actionnariat salarié par une communication régulière et une formation active des salariés

Qu'elles soient exceptionnelles ou régulières, **les opérations doivent bénéficier d'une communication désormais visible sur tous les supports digitaux** pour aider les salariés dans leur choix, et faire croître le taux de souscription. **Les sites dédiés s'imposent** (60% des répondants).

L'intégration entre le portail de l'entreprise et celui du gestionnaire est travaillée avec les meilleures pratiques du digital, et ces deux outils deviennent des sources de données d'analyse en vue d'améliorations.

L'effort doit encore porter sur l'offre de formations destinées aux salariés, sur les mécanismes d'actionnariat salarié, l'acculturation financière et la fiscalité car seulement une entreprise sur deux déclare proposer un dispositif.

Ambition de 10% d'actionnariat salarié en moyenne dans les entreprises et implication croissante dans la gouvernance et la stratégie

« Les entreprises participantes estiment à 94% que les associations d'actionnaires salariés jouent un rôle positif. C'est une nouvelle hausse et une reconnaissance de leur rôle unique au cœur du développement de l'actionnariat salarié. Proche des salariés qu'elles représentent avec engagement dans les conseils de surveillance des fonds qui gèrent leur épargne, elles

mènent également des actions d'information et de formations qui répondent à leur attente », approuve Olivier PAON. « Par ailleurs, les représentant des actionnaires salariés, élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, agissent durant leur mandat sur la stratégie et la gouvernance de l'entreprise. Ils participent à de nombreux comités, au même titre que les autres administrateurs du conseil d'administration », ajoute-t-il.

L'objectif affiché par la FAS de **10% d'actionnariat salarié en moyenne dans les entreprises appelle** une forte mobilisation des entreprises de taille intermédiaire en faveur de l'actionnariat salarié.

« Très attendus, les premiers décrets pris en application de la loi du 29 novembre 2023 portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur, arrivent en ce début d'été », commentent Anne LEMERCIER et Ekaterina ZABOUSSOVA, Partners chez Clifford Chance. « A noter que le plafond de l'abondement unilatéral a été significativement augmenté ce qui pourrait renforcer l'attractivité de cet outil d'actionnariat salarié collectif. » ajoutent-elles conjointement.

« Cette année encore, dans le contexte économique que nous connaissons, les résultats très positifs de la 13^{ème} édition de l'enquête "Benchmark FAS" démontrent que l'actionnariat salarié s'affirme comme un enjeu fort pour les entreprises.

Intégré à leur stratégie, à leur politique de responsabilité sociale et de partage de la valeur, les vertus de l'actionnariat salarié concourent, pour les salariés comme pour les entreprises, à leur engagement sociétal et de performance.

Ces dispositifs de développement de l'actionnariat salarié ne sont pas réservés aux seules grandes entreprises : une vision de long terme pour atteindre l'objectif de 10% du capital détenu par leurs salariés, est aussi un enjeu de souveraineté pour l'ensemble des entreprises », souligne Olivier PAON.

Retrouvez l'enquête du « Benchmark FAS 2024 de l'Actionnariat Salarié »
<https://www.fas.asso.fr/benchmarks/benchmark-2024/>

Méthodologie

Réalisée en partenariat avec le Groupe Alixio et Clifford Chance, l'enquête "Benchmark FAS" de l'actionnariat salarié vise chaque année, depuis 2009, à établir un panorama des pratiques des entreprises, mettre à disposition un outil de référence, permettre aux entreprises de se situer dans un panel représentatif et développer la compréhension des mécanismes de l'actionnariat salarié et sa gouvernance. L'enquête cible tous types d'entreprises (CAC 40, SBF 120, CAC All Tradable, entreprises non cotées) majoritairement cotées (75%) et permet de recueillir des réponses confidentielles et anonymes d'un panel représentatif. 75% des entreprises participantes ont plus de 5 000 salariés.

A propos de la FAS

La FAS (Fédération Française de l'Actionnariat Salarié) s'est fixée comme objectif, depuis près de 30 ans, de promouvoir l'actionnariat salarié et l'épargne salariale dans tout type d'entreprises : grandes entreprises, ETI, PME et start-up, cotées ou non. Elle vise l'atteinte de 10% d'actionnariat salarié dans le capital des entreprises françaises à l'horizon 2030.

La FAS représente les intérêts communs des 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Elle édite le Guide FAS de l'épargne et de l'actionnaire salarié et réalise l'enquête "Benchmark FAS" des meilleures pratiques par les entreprises. Elle récompense chaque année les plus exemplaires à l'occasion du Grand Prix FAS de l'Actionnariat Salarié. Son Conseil scientifique attribue annuellement le Prix FAS de la recherche académique sur l'Actionnariat Salarié.

Plus d'informations sur :

www.fas.asso.fr/ - <https://guide.fas.asso.fr/> - www.linkedin.com/in/fas-asso-097087161/

A propos du Groupe ALIXIO

Fondé en 2010 par Raymond Soubie et plusieurs associés, le Groupe Alixio, leader français de l'accompagnement des entreprises dans leurs transformations à forts enjeux humains, emploie aujourd'hui près de 850 collaborateurs et a réalisé 120 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021. Son offre, qui s'appuie sur un modèle unique combinant conseil et services, porte sur cinq domaines d'expertise :

- Restructuration et stratégie sociale
- Performance RH (dont actionnariat salarié) et développement des compétences
- Formation
- Change Management et organisation
- Santé au travail et QVT

www.alixio.fr/

A propos de CLIFFORD CHANCE

Présent à Paris depuis plus de 60 ans, Clifford Chance, cabinet international d'avocats d'affaires de référence, accompagne ses clients, entreprises françaises et internationales, institutions financières, entreprises publiques et autorités locales, sur l'ensemble des aspects juridiques de leurs opérations stratégiques en France et à l'international.

Reconnue pour ses expertises sectorielles et ses solutions innovantes, notre équipe de plus de 200 avocats dont une quarantaine d'associés, offre la combinaison unique d'une couverture internationale parfaitement intégrée (avec 33 bureaux répartis dans 22 pays) et de savoir-faire techniques et sectoriels d'excellence dans de nombreuses disciplines du Droit des affaires.

Pour plus d'informations sur Clifford Chance :

www.cliffordchance.com et <https://www.linkedin.com/company/clifford-chance-paris>.

Contacts Presse

Agence Fargo

Zarema Kanieva
06 16 83 29 16
zkanieva@fargo.agency

FAS

Olivier Paon
06 07 98 62 55
olivier.paon@fas.asso.fr

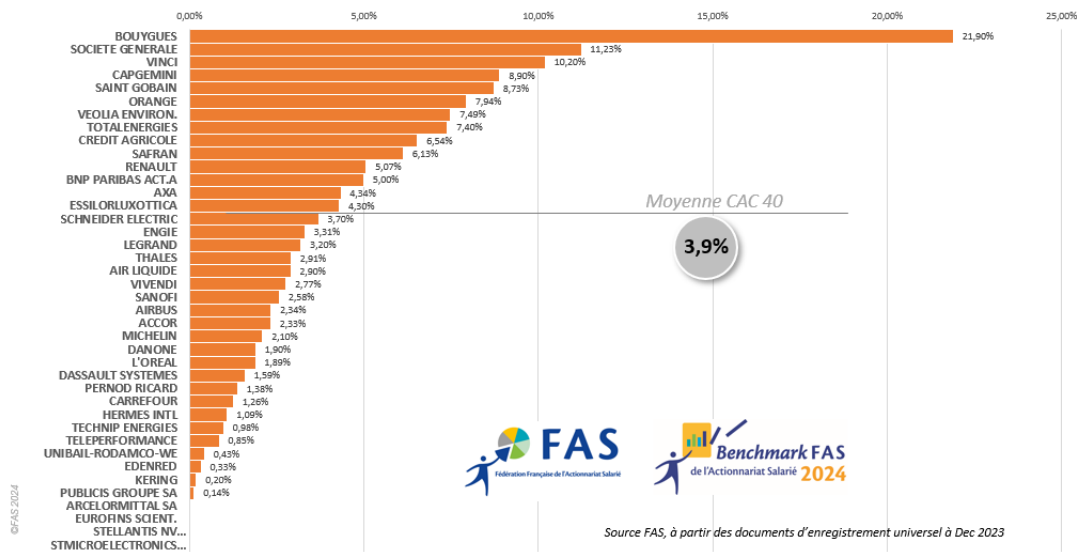
Groupe ALIXIO

Muriel Gremillet
06 15 24 65 15
muriel.gremillet@alixio.fr

Clifford Chance

Laure-Hélène Caillot 01 44 05 82 89
laurehelene.caillot@cliffordchance.com
Alice Salganick 01 44 05 59 99
alice.salganick@cliffordchance.com
Gabrielle Maes, Vae Solis 06 15 32 88 55
gabrielle.maes@vae-solis.com

CAC 40 : % du capital détenu par les actionnaires salariés au 31/12/2023



SBF 120 hors CAC40 : % du capital détenu par les actionnaires salariés au 31/12/2023

